



**Décision 2016-17** en date du 22 mars portant sur la voirie – fourniture et pose de bordures de trottoirs, rue des Tilleuls, au niveau du Pôle Santé.

Après étude de l'offre, la personne responsable du marché décide de retenir :

**TAE- 41500 COUR SUR LOIRE**

Coût global de la prestation HT : 874,00 €

## **2 – AFFAIRES FINANCIERES**

### **► Demande de subvention de l'école élémentaire pour les P'tites Randos**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'école élémentaire (classe de CP) pour les P'tites Randos. Ce projet de classe se déroulera du 18 au 20 mai 2016 dans la vallée du Cher, autour de la ville de Montrichard.

Au vu du budget prévisionnel du directeur de l'école élémentaire, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 550 € (33 élèves).

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité.**

(Mrs LEBRASSEUR & GIAMPORTONÉ ne prennent pas part au vote, leurs enfants sont concernés)

## **3 – SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

### **► Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Art.11)**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que cette année les vacances d'été débutent le 6 juillet au matin, soit en milieu de semaine. Afin de ne pas imposer les trois jours obligatoires, Mme le Maire propose de réduire à deux jours obligatoires pour les vacances d'été, l'inscription à l'ALSH lorsque la semaine compte trois jours ou moins.

Le règlement (Art.11) sera modifié comme suit :

#### **« Article 11 : PERIODES D'INSCRIPTIONS ET DE FACTURATIONS**

Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone et/ou en dehors des dates et horaires fixés pour les inscriptions de la période considérée. La fiche d'inscription doit être déposée, même vierge de toute inscription et constitue ainsi une inscription potentielle pour la période considérée.

Pour les mercredis : possibilité d'inscrire l'après-midi avec ou sans repas et avec ou sans garderie du soir. Les inscriptions sont prises :

- pendant la quinzaine précédant les vacances de Noël pour les mercredis s'étalant des vacances de Noël aux vacances de Printemps (Pâques),
- pendant la quinzaine précédant les vacances de Printemps pour les mercredis s'étalant des vacances de Printemps aux vacances d'été,
- de la deuxième quinzaine du mois de juin au jour de fermeture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'été pour les mercredis s'étalant des vacances d'été aux vacances de Noël.

Les fiches d'inscriptions peuvent être retirées et déposées auprès des animateurs(-trices) de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Loisirs Périscolaires, au bureau de Direction du Service Enfance Jeunesse ou en Mairie.

Les dates et horaires des inscriptions seront précisés par tout système de communication s'avérant adéquat : affichage (écoles, bureau de Direction du Service, Mairie, etc.), tracts, voie de presse et communiqué radiophonique, etc. Toute modification d'inscription doit être réalisée, par écrit, 48 heures ouvrées avant le jour prévu (le lundi avant 8H00), sous peine de facturation ou de refus d'inscription. Les factures seront adressées par le Trésor Public après la période effectuée.

Pour les petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) : possibilité d'inscription uniquement à la journée, avec ou sans garderie du matin et/ou du soir et un minimum de 3 jours d'inscription obligatoire (consécutifs ou non) sur la période, quel que soit le nombre de jours d'ouverture de la période. Les inscriptions débutent en moyenne 4 semaines avant la période de vacances considérée pour se clôturer 2 semaines avant la période de vacances considérée.

Les fiches d'inscriptions peuvent être retirées et déposées auprès des animateurs (-trices) de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Loisirs Péricolaires, au bureau de Direction du Service Enfance Jeunesse ou en Mairie.

Les dates et horaires des inscriptions seront précisés par tout système de communication s'avérant adéquat : affichage (Ecoles, bureau de Direction du Service, Mairie, etc.), tracts, voie de presse et communiqué radiophonique, etc. Toute modification d'inscription doit être réalisée, par écrit, 72 heures ouvrées avant le jour prévu, sous peine de facturation ou de refus d'inscription. Les factures seront adressées par le Trésor Public après la période effectuée.

Pour les vacances d'été : possibilité d'inscription uniquement à la journée, avec ou sans garderie du matin et/ou du soir. **Un minimum de 3 jours d'inscription obligatoire (consécutifs ou non) par semaine de plus 3 jours d'ouverture ou un minimum de 2 jours d'inscription obligatoire (consécutifs ou non) par semaine de 3 jours ou moins d'ouverture est requis.** Les inscriptions débutent en moyenne 6 semaines avant la période de vacances considérée pour se clôturer 3 semaines avant la période de vacances considérée. Ces inscriptions sont réalisées sur rendez-vous (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 19h00 uniquement) auprès du (de la) Directeur (-trice) de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Le paiement s'effectuera partiellement avant le séjour (acompte de 50% du montant restant à charge de la famille, toutes aides déduites) auprès du (de la) Directeur (-trice) de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Régisseur de recettes).

Une réunion de présentation du séjour a lieu environ 7 semaines avant le début du séjour.

Les dates et horaires des inscriptions seront précisés par tout système de communication s'avérant adéquat : affichage (écoles, bureau de Direction du Service, Mairie, etc.), tracts, voie de presse, etc. Toute modification d'inscription doit être réalisée, par écrit, 72 heures ouvrées avant le jour prévu, sous peine de facturation ou de refus d'inscription. Les factures seront adressées par le Trésor Public après la période effectuée.

Pour les mini camps estivaux :

Une réunion de présentation des séjours a lieu environ 9 semaines avant le début des séjours. Lors de cette réunion, il est demandé aux familles de procéder à une préinscription pour laquelle elles doivent formuler plusieurs choix. En fonction de la composition des groupes, une proposition définitive est faite aux familles.

La validation de l'inscription est alors effectuée dans les mêmes conditions que pour les vacances d'été (voir ci-dessus). Toute annulation d'inscription doit être réalisée, par écrit, 5 jours ouvrés avant le jour de départ prévu, sous peine de facturation. En cas de force majeure (maladie, accident, etc.), le séjour ne sera pas facturé (sur production d'un justificatif). Les factures seront adressées par le Trésor Public après la période effectuée.

✓ **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

### ► **Projet éducatif 2016-2019**

Mme le Maire présente le Projet Educatif du Service Enfance Jeunesse portant sur la période de 2016-2019. Celui-ci doit être validé par le Conseil Municipal et transmis à la Caisse d'Allocation Familiale.

Mme NOLIERE souhaite qu'une modification soit apportée (p13) « Un projet d'acquisition d'un minibus sponsorisé **ou** subventionné est en cours ».

Mme NOLIERE signale qu'il est fait mention d'un budget de fonctionnement de 297 466,45 € en 2015. Elle demande s'il est possible d'avoir le détail.

Mme le Maire lui explique que tout est pris en compte (proratisé) eau, gaz, électricité, téléphone...

M. LESIEUR lui indique que le budget n'est pas clos, car quand la CAF reçoit le bilan, elle l'étudie puis nous verse des acomptes et le solde en fin d'année. Il manque également le retour des communes conventionnées car on attend le solde de la CAF pour leur faire une facturation au plus juste.

Mme NOLIERE demande pourquoi la Chapelle-Vendômoise a une participation que de 18,48 €.

Mme le Maire lui répond que le calcul de la participation des communes se fait à N-1 et que la convention a été signée tardivement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Projet Educatif 2016-2019 du Service Enfance Jeunesse.

**✓ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

#### **4 – REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département. Le classement porte sur les axes routiers, existants ou en projet, et les voies ferrées.

En ce qui concerne les routes, seules sont concernées celles qui possèdent un trafic journalier moyen annualisé existant supérieur à 5 000 véhicules/jour.

Le classement comporte cinq catégories de voies allant de la plus exposée au bruit (cat 1) à la moins exposée (cat 5). A chacune de ces catégories correspond un niveau sonore à prendre en compte pour l'isolation acoustique des constructions de bâtiments sensibles de part et d'autre des voies concernées.

Conformément au Code de l'Environnement, notamment les articles L571-10 et R 571-39, et après présentation aux membres du Conseil Municipal, Madame le Maire met au vote ce projet, à savoir :

Rue Jules Berthonneau, route de Blois (du rond-point des Alouettes jusqu'à l'entrée de la commune) : catégorie 3, 5 511 véhicules par jour (3% de poids lourds).

Route d'Herbault (dans la partie en agglomération) : catégorie 4, 7 277 véhicules par jour (7% de poids lourds).

**✓ Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité.  
17 pour 1 contre (M. RICHER) et 1 abstention (Mme NOLIERE)**

M. RICHER souhaite, lorsque l'on transmettra l'avis de la collectivité, qu'on demande par la même occasion qu'une étude de bruit soit réalisée. En effet, selon lui, le trafic autoroutier engendre des nuisances sonores importantes (premières habitations situées à 800 mètres de l'autoroute).

#### **5 – JURES D'ASSISES 2017**

Pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises et celle des citoyens assesseurs 2017, trois personnes ont été désignées par tirage au sort d'après la liste électorale.

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| ▶ M. DESTHIEUX Nicolas            | 19 A rue des Acacias |
| ▶ Mme FOURNIER Véronique née MERY | 41 rue des Acacias   |
| ▶ M. GUILLOT Alain                | 27 rue des Acacias   |



M. RICHER demande quel est l'âge requis pour être désigné comme juré.

Mme le Maire lui répond qu'il faut avoir entre 21 ans et 70 ans.

## **6 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT 2014**

Mme le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif.

M. RONCE demande où en est le projet de raccordement sur Blois.

Mme le Maire lui répond qu'elle n'en entend plus parler. En revanche, des travaux sur le réseau d'assainissement, rue de la Treille, seront réalisés au cours du deuxième semestre 2016.

## **7 – COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

### **Conseil d'école maternelle** (M. LESIEUR)

69 élèves sont recensés à l'école maternelle. Les prévisions 2016/2017 font état de 60 élèves environ. Notre commune n'est pas concernée par une éventuelle fermeture de classe.

Les maternelles ont effectué un deuxième exercice de confinement.

Projet d'école : mobiliser le langage, construire les outils pour structurer sa pensée, agir, s'exprimer et comprendre.

ValEco : les intervenants de ValEco sont venus les 4 et 6 février pour parler du tri sélectif. L'intervention était sans doute un peu trop théorique pour les Moyens (trop d'écoute et pas assez de manipulations) mais elle a été très appréciée des grands.

Le 22 avril, les maternelles vont au cirque à Beaugency (participation des parents à hauteur de 9€ par enfant). Le 10 juin, dans le cadre de la fête au village, les enfants présenteront un spectacle de cirque.

Visites médicales pour les MS et les GS par l'infirmière de la PMI.

Lors du Conseil, il a été demandé par les parents combien d'ATSEM assurent la surveillance des enfants à la garderie du soir et du matin. Il a été constaté qu'il y avait peu d'enfants le matin et beaucoup plus le soir.

### **ValEco** (M. RONCE)

VALCOMPOST connaît un fort succès. Des gens n'ont pas pu être servis en compost.

ValEco va réfléchir aux moyens de fluidifier la distribution afin que tout le monde puisse être servi.

## **8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ▀ SEJ : Les jeunes de l'Accueil de Loisirs ont participé à un concours national à l'occasion de la sortie du film d'animation « Zootopie » dont le thème imposé était la création, sous forme de fresque ou de plateau géant, d'une ville d'animaux. Ils sont montés sur la 3<sup>ème</sup> marche du podium (au niveau national) sur 150 participants. Ils ont eu en récompense des livres. Formation 1<sup>ers</sup> secours : il reste 9 places. Si des élus sont intéressés, ils peuvent se manifester.
- ▀ La ronde des Châtaignes, organisée par le Club de la Belle Epoque Automobile, va passer par St-Sulpice le 9 octobre 2016. Ce club regroupe des collectionneurs et passionnés de mécaniques anciennes, soucieux de sauvegarder le patrimoine automobile. La commune proposera châtaignes et bernache de 16h à 17h sur le terrain stabilisé (les élus sont conviés pour la cuisson des châtaignes).

Lors du précédent Conseil Municipal Mme NOLIERE avait évoqué l'augmentation des impôts sur la commune. Mme HUET apporte quelques explications et rappelle que la part communale n'a pas augmenté depuis 2006, la taxe d'habitation est de 16.00%.

En 2005, augmentation de la TH à 15.69% au lieu de 14,60% car la commune est entrée dans l'Agglomération.

De 2010 à 2015, création de 65 logements supplémentaires.

Mme HUET indique aux membres du Conseil Municipal que son étude leur sera envoyée par mail.

M. CAILLAULT signale au Conseil Municipal qu'il a constaté, en allant à sa boîte aux lettres, que le marquage au sol, au niveau du carrefour entre la rue de la Mairie & la rue du Haut Bourg, est effacé. Il demande si la mise en place de bordures ne serait pas plus judicieuse.

M. RONCE indique qu'il n'est pas possible de mettre en place des bordures car les cars scolaires et camions passent par cette route.

M. CHARRET propose de demander une étude à la société de signalisation, et de demander à l'équipe du Service Technique de refaire le marquage.

M. RONCE évoque le questionnaire sur le futur site internet de la commune dont il a été destinataire. Il indique que le site doit être clair et signale le site de la commune de MESLAND comme référence.

Mme le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que le stagiaire qui va créer le site est arrivé aujourd'hui.

M. LESIEUR précise que le site internet doit être simple et surtout, il doit être maintenu à jour.

Mme NOLIERE signale au Conseil Municipal qu'elle est venue en Mairie pour consulter une facture de la société qui a effectué la coupe des arbres infestés de chenilles processionnaires. Le nom du fournisseur lui a été communiqué mais l'accès à la facture lui a été refusé.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture, elle rappelle à Mme le Maire que l'art. L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un Conseiller a accès aux documents administratifs.

Mme le Maire lui indique qu'elle souhaitait la copie de la facture pour la communiquer à des amis. Elle lui signale que la copie de la facture lui sera faite, toutefois elle lui stipule de faire attention à l'usage qu'elle peut en faire. Elle ne doit pas la communiquer.

M. RICHER revient sur la pétition signée par les habitants du quartier des Tournesols concernant les aires de jeux. Il demande quelle suite va être donnée.

Mme le Maire lui répond que tous les riverains concernés ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal seront conviés à une réunion.

M. RICHER demande également où en est l'aménagement de sécurité de la rue des Blés d'Or.

M. CHARRET lui répond qu'il attend le retour de GRDF par rapport aux réseaux et dès qu'il aura ces informations, le personnel du Service Technique réalisera ce chantier.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Mairie a passé une annonce dans la rubrique « SOS Villages » sur myTF1 pour rechercher de futurs médecins.

Mme NOLIERE souhaite savoir où en est l'ouverture du bar à vin et restauration rapide.

Mme le Maire répond qu'elle attend l'attestation de fin de travaux ainsi qu'un document prouvant que les cuves ont été traitées.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 2 mai 2016**  
**à 20h00**